



Participez à l'essor de la « Coopération entre médecines »
qui génère plus de bien être, moins d'impacts environnementaux et optimise les dépenses. Pour lancer cette dynamique en France, nous avons besoin de partenariats et de soutien.

Imaginez un bloc opératoire qui utilise, en complément de ses pratiques traditionnelles, l'homéopathie et les huiles essentielles pour tranquilliser ses patients puis l'hypnose médicale pour favoriser l'endormissement, une maternité qui utilise l'acupuncture pour faciliter les accouchements, une maison de retraite qui utilise la sophrologie pour lutter contre les douleurs de ses résidents, etc. **A notre sens, cette médecine intégrative est la médecine de demain.**

Cette coopération entre médecines existe déjà dans certains établissements de santé, mais encore faut-il le savoir. Pour faire connaître ces lieux de coopérations, favoriser les échanges de pratiques et le dialogue entre patients et professionnels de santé, le C2DS* lance le projet de recensement des pratiques hospitalières et de leur publication en ligne, pour les rendre accessibles à tous. Nous avons déjà commencé ce travail et sommes très agréablement surpris par ce que nous découvrons partout en France !

« Coopération entre médecines » sera ainsi la première plateforme web française présentant un panorama des établissements de santé et médico-sociaux où la médecine conventionnelle coopère avec les médecines non conventionnelles. Le grand public et les professionnels de santé pourront y rechercher des établissements par région, par pathologie, par symptôme traité etc. et aussi découvrir des témoignages.

Le projet fait l'objet d'un financement participatif grâce à la plateforme sécurisée en ligne Ulule.

Pour découvrir et soutenir le projet <https://fr.ulule.com/cooperation-entre-medecines/>

Pour contribuer au recensement
Vous pouvez d'ores et déjà faire connaître des initiatives que vous connaissez grâce à un formulaire en ligne accessible sur www.cooperation-entre-medecines.com/.

Votre contact : Christine Belhomme - contact@cooperation-entre-medecines.com - responsable du projet « Coopération entre médecines »

* Le Comité pour le développement durable en santé (C2DS), est une association qui fédère les acteurs de la santé autour du développement durable

La campagne de collecte est lancée !

Dans un 1^{er} temps, nous avons besoin de votre engagement personnel !

Rendez-vous ici pour participer !

<https://fr.ulule.com/cooperation-entre-medecines/>

Si vous souhaitez soutenir le projet, n'attendez pas.

Merci à vous !

contact@cooperation-entre-medecines.com



Mutuelle
des Pays de Vilaine

La santé durable, un engagement vital

De bonnes garanties pour tous, quels que soient l'âge, l'état de santé, les moyens...

Hospitalisation

- Forfait journalier = **18 € par jour**
- Chambre seule = **40 € par jour**
- Honoraires chirurgicaux = **100 %***
Pour les dépassements d'honoraires = + 25 %
- Frais de séjour = **100 %**

Frais médicaux courants

- Consultations, visites, analyses, radios, transports, soins infirmiers, kinésithérapie, orthophoniste... = **100 %**
- Médicaments = **100 %**
- Prothèses auditives adultes = **600 €**

Soins et appareillages dentaires

- Appareil complet haut et bas = **de 1 096 à 1 870 €**
- Couronne = **de 298 € à 400 € pour chaque couronne**
- Inter de bridge = **400 € pour 1 inter, 800 € pour 2, 1 200 € pour 3 etc...**
- Orthodontie = **445 € pour chaque semestre de traitement actif**

Lunettes et lentilles

- Monture + verres simples = **de 180 à 279 €**
- Monture + verres progressifs = **236 € à 580 €**
- Monture + verres enfant = **de 159 € à 519 €**
- Lentilles = **85 € par an**

Décès

- Indemnité obsèques = **763 €**
- Capital décès = **de 1 829 € à 5 488 €**

* Tous les % s'appliquent sur les bases de remboursement de la Sécurité Sociale et s'entendent prises en charge Sécurité Sociale et Mutuelle cumulées.

Ostéopathie, homéopathie, chiropraxie, diététique, pédicure, microkinésithérapie, ergothérapie, consultant en lactation IBCLC, podologie, psychologie, psychomotricité, acupuncture, naturopathie, sophrologie etc...

jusqu'à 112 € par an et par personne

Maladie, accident, handicap, appareillage, etc...

des juristes partenaires de la Mutuelle des Pays de Vilaine vous écoutent et vous accompagnent notamment dans les démarches administratives...

Frais d'aide à domicile

420 € pris en charge notamment après une hospitalisation

Diététicienne, juriste, alcool assistance, ufc que choisir etc...

des entretiens confidentiels et gratuits

Diabète'accueil et Club Cœur et Santé

échanges d'expériences et activité physique adaptée

La mutuelle proche & solidaire ouverte à tous



à REDON

13 rue des Douves - Tél. 02 99 72 13 00
mutuellepaysdevilaine@mpv.cimut.fr
www.mutuellepaysdevilaine.fr